



Succession d'une personne placée sous tutelle

Par **salerno**, le **04/02/2019** à **16:57**

Bonjour, pouvez vous me dire si au décès d'une personne sous tutelle (udaf) les héritiers peuvent demander à l'organisme tous les documents utiles pour assuré la succession ou si l'udaf peut refuser et ne vouloir donner les documents uniquement au notaire désigné par la famille.

Merci d'avance.